



**CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
A ABIDJAN**

DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2019/2020

Date limite de dépôt des dossiers : 01/03/2019 avant midi
Les dossiers déposés hors-délai seront jugés irrecevables

**Tous les documents doivent être présentés en ORIGINALS et PHOTOCOPIES
pour les premières demandes de Bourses scolaires et
UNIQUEMENT LES PHOTOCOPIES dans une enveloppe pour les dossiers en
renouvellement.**

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- 1 - Un formulaire par famille** (devant être dûment renseigné et signé par le demandeur)
- 2- Un courrier de demande de bourse** adressé au Consulat général de France à Abidjan
- 3 - Le livret de famille** ainsi que :
 - **Pour les personnes divorcées** : le jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et, le cas échéant, la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents).
 - **Pour les personnes veuves** : copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès) et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin.
 - **Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants** : attestation sur l'honneur de non-concubinage.
 - **Pour les enfants handicapés à charge** : carte d'invalidité (MDPH) ou attestation du poste que l'enfant est éligible à l'Allocation Enfance Handicapée.
 - **Pour les enfants dont la garde est confiée à d'autres personnes que les parents** : copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.
- 4 - Les certificats d'inscription au registre des français établis hors de France** du parent et des enfants demandeurs de bourses. (**Vérifier la date limite de validité**)
- 5 - Certificat de scolarité de 2018/2019 pour chaque enfant à charge.**
- 6 - Passeport de tous les membres de la famille** (photocopier les pages tamponnées des voyages).
ATTENTION : les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux.
- 7 - Justificatif de domicile** : les 3 dernières factures d'eau **et** les 3 dernières factures d'électricité.
- 8 - Plan géographique d'accès au domicile.**

9 - Justificatifs de ressources 2018 : fournir les pièces justificatives des ressources globales des deux parents (quelle que soit la situation familiale) pour l'année **2018**.

a) Pour les salariés :

- les 12 bulletins de salaire de **2018** et une attestation de l'employeur faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires (CNPS) et les impôts payés par **l'employé (IGR + IS + CN)**

b) Pour les commerçants et les professions libérales :

- Avis d'imposition sur les bénéficiaires ou déclaration des résultats de la société visée par les services fiscaux.
- les statuts de la société.
- compte d'exploitation ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé.
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée.
- les relevés bancaires des 3 derniers mois.

c) Pour les retraités ou pensionnés : relevé annuel **2018** des retraites ou pensions reçues.

d) Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

- justificatifs des revenus (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant).

e) Pour les familles bénéficiant de prestations sociales :

- justificatifs (récapitulatif) des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues en **2018**.

f) Pour les personnes sans emploi :

- l'avis d'imposition ou de non-imposition (si chômage en France : récapitulatif de Pôle emploi ou RSA).
Pour les personnes licenciées en 2018, une attestation de licenciement comportant les montants des indemnités perçues ou à percevoir.

g) Aide familiale : une attestation sur l'honneur du montant annuel versé (ce document doit être rédigé par la personne versant l'aide), ainsi que les justificatifs afférents (relevés bancaires ou de transfert) + photocopie de la pièce d'identité.

h) Avantages en nature : en cas de mise à disposition d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par l'employeur : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition,...).

9 - Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation.

10 - Justificatifs du patrimoine immobilier :

- acte notarié précisant le prix d'achat du (ou des) bien(s) en Côte d'Ivoire, en France (ou tout autre pays) ; avis de taxe foncière et avis d'imposition **2018** sur les revenus immobiliers perçus.
- le cas échéant, justificatifs des revenus locatifs annuels.

11 - Justificatifs des revenus mobiliers :

- avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.

12 - Carte grise du ou des véhicules possédés (personnels et/ou de fonction).

13 – Pension alimentaire due : justificatifs des versements.

14 - Caisse des Français de l'Etranger : le dernier appel trimestriel de cotisations.

15 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales du dernier lieu de résidence en France.

16 - Relevé bancaire récent (moins de 3 mois) pour chaque compte bancaire ou d'épargne.

Des pièces justificatives supplémentaires pourront être éventuellement demandées./.